



Groupe local Pays de Vitré

Europe Ecologie Les Verts Bretagne

14, Boulevard d'Hérault

22 000 Saint Briec

Mairie de...

Ce 01 Juillet 2019

Objets : Interdiction de l'usage des produits phytosanitaires et protection de la population contre les épandages dangereux

M. /Mme Le/la Maire,

La loi n° 2014-110 modifiée (par l'article 68 de la LTE et la loi Pothier), dite loi Labbé, du 6 février 2014, vise à mieux encadrer, notamment pour les communes, l'utilisation des produits phytosanitaires et prévoit dans son principe l'interdiction de l'usage de certains produits phytosanitaires, depuis le 1er janvier 2017, pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts et voiries, dans l'ensemble des espaces publics.

Le site de la DREAL Bretagne : <http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/elements-d-explication-de-la-loi-labbe-a3293.html> met à disposition des éléments de connaissance de cette réglementation, ainsi qu'un guide Zéro pesticides¹.

La dangerosité pour la santé des personnes de l'utilisation et de l'exposition aux produits phytosanitaires interdits est identifiée et reconnue (Cf. notamment les travaux de l'INSERM, la reconnaissance des maladies professionnelles dans le milieu agricole ... avec notamment les maladies de Parkinson, d'Alzheimer...), sans faire état ici de la disparition avérée de la biodiversité, de la mortalité des abeilles etc.. De grands procès ont fait connaître certaines des conséquences de l'exposition de personnes à ces produits dangereux.

Notre groupe EELV (Europe Ecologie Les Verts) du Pays de vitré est alerté, d'une part, de la difficulté qu'auraient certaines petites communes à mettre effectivement en œuvre les mesures permettant d'assurer le respect de la loi, et d'autre part, de plaintes de citoyens qui indiquent être victimes de la conséquences d'épandage à proximité de leur domicile, à l'exemple de ce que vous trouverez sur le site des victimes des pesticides² : *«Le fermier vient toutes les 3 semaines environ pour épandre sur le champ où je vis (appartenant à mon propriétaire) et il porte lui-même un masque... il est même venu l'année dernière le lundi de Pâques !! Alors que nous étions en plein barbecue... Franchement c'est*

¹ <https://stop-pesticides.fr/la-loi-labbe-quest-ce-que-cest/>

² <http://victimes-pesticides.fr/>

lourd. Je lui ai dit que cela ne me plaisait pas du tout. Je prends des photos à chaque fois qu'il vient et que je suis là, bien sûr. J'ai d'autre part 3 chats qui chassent les souris sur ce même terrain... »

La presse s'en est fait dernièrement l'écho avec l'action initiée par le collectif de soutien des victimes des pesticides de l'Ouest (sans doute article qui paraîtra après le 20 06)

Nous ne doutons pas de la vigilance que vous avez à assurer la protection et la sécurité de vos administré(e)s et en particulier vos employés communaux, des enfants de la commune, des personnes âgées etc.

De nombreuses collectivités ont mis à l'œuvre des alternatives saines, non onéreuses et performantes³. Il existe également un guide des alternatives pour l'entretien des espaces publics⁴.

En tant qu'organisation politique écologiste, conscient de notre responsabilité, soucieux de la préservation de la santé de nos concitoyens, de l'importance de préserver la terre, l'air, l'eau, les forêts et de réagir efficacement aux causes du réchauffement climatique, nous nous tournons vers vous afin que vous puissiez nous faire part dans les trois prochains mois :

1) des mesures que vous avez mis en œuvre pour rendre effective la loi Labbé, les éventuelles difficultés rencontrées, et

2) de nous indiquer les mesures d'accompagnement des citoyens et des agriculteurs que vous avez initié pour préserver la population des effets néfastes sur sa santé, dans le cadre d'un dialogue utile, nécessaire, effectif et constructif avec les agriculteurs exploitant en conventionnel.

Nous entendons, ensuite, faire état public à la presse de ces retours, afin que les bonnes pratiques soient connues et les difficultés de mise en œuvre identifiées.

Je vous remercie, au nom des écologistes EELV du Pays de Vitré, de l'attention que vous voudrez bien porter à ce courrier et des suites qui y seront données.

Dans l'attente de vous lire, veuillez recevoir, Monsieur le Maire/ Madame la Maire, nos salutations respectueuses.

Bernard MARTIN

Secrétaire et porte-parole du groupe EELV du Pays de Vitré

Texte de la loi Labbé :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031044385&categorieLien=id>

³ <http://www.villes-et-villages-sans-pesticides.fr/>

⁴ <http://www.fredon-bretagne.com/loi-labbe/>